

# Certificat de Capacité d'Orthophoniste

10 semestres

## Présentation

Le Certificat de Capacité d'Orthophonie est obligatoire pour exercer la profession d'orthophoniste. Sur le plan national, 18 centres de formation, intégrés dans les Facultés de Médecine, préparent à ce diplôme. A Lille, en 2014-2015, **le département orthophonie de la faculté de médecine** accueille 445 étudiants de la première à la quatrième année. Depuis la parution du décret du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du certificat de capacité en orthophonie, la formation se déroule en **5 ans** et permet l'obtention d'un diplôme professionnalisant et d'un grade master.

## Objectifs

Former un professionnel de santé chargé, sur prescription médicale, du traitement, à tous les âges de la vie, des pathologies de la phonation, de la déglutition et de la communication. Permettre au futur professionnel d'assurer ses missions de prévention, de dépistage, d'évaluation et de traitement des troubles du langage oral ou écrit, des troubles de la voix et de l'alimentation et des différents handicaps communicationnels.

## Pré-requis

Une bonne stabilité psychologique, une audition et une vision suffisantes, de bonnes capacités de communication et une maîtrise de l'expression orale (aisance verbale, articulation parfaite, voix bien posée) sont fondamentales dans l'exercice de la profession d'orthophoniste. Le thérapeute ne doit en effet pas interférer avec le trouble du malade. Un orthophoniste et un psychologue contrôleront ces différentes aptitudes lors des épreuves orales de l'examen d'entrée, ainsi que les motivations des candidats (sous forme d'entretiens). Le contrôle de l'acuité visuelle et auditive pourra être réalisé lors de l'épreuve orale ou après si le jury le juge utile. Ce même jury pourra exiger d'autres examens médicaux.

## Principales matières enseignées

Sciences humaines et sociales (Linguistique, Psychologie, Sciences de l'Education, Sciences de la Société), Sciences biomédicales (Biologie, Anatomie, Neurosciences, ORL, Pédiatrie, Gériatrie, Psychiatrie, Pharmacologie), Sciences physiques et techniques (Physique acoustique, Techniques d'exploration), Santé Publique, Méthodologie (Statistiques, Bibliographie, Plan expérimental) et Pratiques professionnelles (Troubles développementaux et acquis : Communication et langage oral, Langage écrit, Cognition mathématique, Phonation et déglutition, Handicap) Les stages effectués chaque année contribuent fortement à l'acquisition des compétences.

## Stage

- Stages d'observation (pédagogique, petite enfance et personnes âgées) - Stages cliniques d'observation, semi-actif et cliniques actif.

## Contrôle des connaissances

**Contrôle des connaissances:** La formation se divise en 10 semestres faisant chacun l'objet d'un examen de contrôle des connaissances soit par un contrôle continu, soit par un examen terminal, soit par les deux combinés.

## Insertion professionnelle

Dans la majorité des cas, l'orthophoniste exerce en tant que libéral en cabinet privé. Mais il peut aussi travailler en tant que salarié dans des établissements publics ou privés. Il intervient dans des structures variées (centres médico-psychologiques, services hospitaliers d'ORL, de neurologie, de psychiatrie ou de pédiatrie). Il collabore avec divers professionnels du secteur médical, paramédical ou social (médecins généralistes et spécialistes (ORL, neurologue, psychiatre), psychologues, psychomotriciens, ergothérapeutes, kinésithérapeutes, infirmiers, éducateurs spécialisés, assistantes de service social, orthoptistes). En 2010, on comptait environ 19247 orthophonistes en France exerçant en libéral et 3863 exerçant en salarié.

## Poursuite d'études

L'orthophoniste en titre peut faire évoluer sa carrière en préparant en un an le Diplôme d'Etat en Ingénierie Sociale afin d'encadrer un service de santé ou de former des étudiants orthophonistes. Il peut aussi compléter sa formation en préparant un DU (Diplôme Universitaire) dans certains domaines spécifiques (ex. : audiophonologie, neuropsychologie). Il pourra, s'il a fait le choix de réaliser un mémoire de recherche, demander à poursuivre un cursus universitaire en soumettant un dossier aux universités préparant aux doctorats en sciences humaines et sociales ou en neurosciences.

## Conditions d'accès

Le recrutement se fait sur examen d'entrée ouvert aux titulaires du baccalauréat ou du Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires. Les candidats sont soumis à : • **trois épreuves écrites** : - Orthographe – grammaire - vocabulaire : QCM et dictée d'enfant à corriger - Compréhension écrite et raisonnement verbal (QCM) - Résumé de texte (Epreuve rédactionnelle). • **une épreuve orale** réservée aux candidats admissibles à l'issue du contrôle écrit. Les candidats admissibles sont les 250 premiers classés aux épreuves écrites. Le nombre de candidats autorisés à s'inscrire en première année est fixé par arrêté sur proposition de Monsieur le Doyen de la Faculté de Médecine.

## Formalités d'inscription

- . Inscription uniquement en ligne à partir du **7 janvier 2016**
- . La clôture des inscriptions est fixée au **19 février 2016** (date impérative)
- . Examen d'entrée : **Samedi 19 mars 2016**

## Lieu de la formation

**Département d'Orthophonie Faculté de Médecine Pôle Formation 59045 LILLE Cedex** Tél: 03 20 62 76 18 inst-orthophonie@univ-lille2.fr  
Métro: ligne 1, station CHR B Calmette